

PERSPECTIVES

éducation formation

Bonne année 2013 !

Spécial
compte-rendu
Conférence
nationale
des retraités
Dijon, 9, 10, 11
octobre 2012



Notre Conférence Nationale a dressé un tableau sans complaisance des premiers mois du nouveau gouvernement. Hélas, la suite n'a pas modifié notre appréciation.

Vœux du Président de la République, le 31 décembre : pour lui, une feuille de route, pour nous, feuille de "déroute" !

En effet, l'année 2013 démarre fort mal pour les retraité-e-s mais aussi pour les salarié-e-s et les chômeurs.

- Nouvelles aides au patronat (20 milliards d'euros),
- Baisse supplémentaire des dépenses publiques (10 milliards) = dégradation de la qualité des services publics et nouvelles pressions sur les agents de l'État, des collectivités et de la Sécurité sociale. Cette mesure risque donc de peser sur le potentiel de la croissance économique et sur l'emploi, sur le pouvoir d'achat et sur la réponse aux besoins sociaux.
- Augmentation de la TVA dite de "compétitivité". La TVA sociale de Sarkozy est sortie par la porte, elle rentre par la fenêtre...

Hausses des prix en cascade : énergie (gaz, électricité) + 2,5 %, RATP, timbre, redevance TV + 5 %, impôt sur le revenu + 2 % du fait du blocage des tranches (même si une décote est annoncée pour les 2 premières tranches), taxe supplémentaire de 0,3 % sur les pensions de tous les retraité-e-s dès avril, **au nom du financement de l'aide à l'autonomie ! Cet argument a fait bondir notre organisation de retraités, voyant là, outre une atteinte supplémentaire à notre pouvoir d'achat, un déni de solidarité intergénérationnelle. C'est un peu comme si l'on instaurait une taxe spécifique sur les chômeurs pour financer le RSA !!!...**

Aucune perspective de réduction du chômage, au contraire, avec une explosion du nombre de demandeurs d'emploi seniors, jeunes, longue durée,...

Ces hausses sont loin d'être corrigées par quelques annonces : SMIC + 0,03 % !, légère augmentation du RSA, relèvement du plafond du livret A (c'est intéressant pour ceux qui ne peuvent pas boucler les fins de mois !) mais baisse probable du taux.

Les retraites complémentaires ne seront augmentées que de 0,8 % en avril (inflation "officielle" en 2012 = 1,2 %). Qu'en sera-t-il de la hausse du régime général et du régime fonctionnaire prévue au 1^{er} avril ?

A cela s'ajoute le rejet, par le Conseil Constitutionnel, de la taxe exceptionnelle de 75 % des très hauts revenus. Le Medef (et les footballeurs !) est très content : la compétitivité (c'est un mot à la mode libérale) est sauvée ! Il n'est pas normal que les gros salaires et gros revenus paient trop d'impôts alors que les salaires des ouvriers sont trop élevés et qu'ils ne paient pas suffisants de "charges".

Il y avait une solution simple : entre la tranche à 45 % (revenus supérieurs à 150 000 €) et la taxation à 75 % pour quelques-uns, il était possible d'ajouter de nouvelles tranches avec de nouveaux taux d'imposition.

Ne parlons pas de l'épisode Depardieu... et de l'harmonisation fiscale en Europe !

La lutte des classes est loin d'être finie...

Gérard Corneloup

Secrétaire général de la SNR CGT Educ'action

Sommaire

- p.1 Édito
- p.2 à 5 Compte-rendu de la Conférence
Hommage aux disparus
- p.6/7 Rapport introductif
Motion adoptée
- p.8 à 10 Les retraités dans la
CGT Educ'action
Etat des finances
- p.11/12 Commission des mandats
Compte-rendu CNU de Sète
Commission exécutive élue

→ Première séance Mardi 9 octobre après-midi

→ Secrétariat pour la durée de la Conférence :

Dominique Ciudad (Bordeaux)

Daniel Fontaine (Lille)

→ Présidence :

Émile Reche (Montpellier)

Anne-Marie Martin Carmagnac (Versailles)

- **14 h 30 :** Daniel Fontaine rend un hommage aux disparus.

• **Rapport introductif** (Gérard Corneloup), suivi du débat général qui suscitera plus de 40 interventions (dont 36 avec résumé écrit).

Ont été évoqués : la situation économique, la politisation de nos arguments, ne pas être timide, se souvenir de 1936, l'effet du "changement" à l'Education nationale, le syndicalisme retraités avec 15 millions de retraités et 110 000 syndiqués à la CGT, les actions et les difficultés de mobilisation, la solidarité avec l'implication dans l'interpro, la répression vis-à-vis de militants de la CGT notamment, la santé et la dépendance, la justice sociale : nos gouvernants ont-ils réellement l'intention et la volonté de ne plus se laisser diriger par la "finance" ? La ratification de la "règle d'or" va-t-elle en direction de la justice sociale, non seulement en France mais aussi en Europe ?

• **17 h : reprise des travaux :** Jérôme Sinot, secrétaire général de l'URSEN CGT Dijon, répond aux interrogations de camarades sur les moyens accordés à l'Education nationale. Il y a ceux qui seraient souhaitables et ceux attribués : un saupoudrage...

• **Vote du rapport d'activité :** unanimité.

• **Intervention de Dominique Gallet, secrétaire du Comité Régional CGT Bourgogne :**

Elle nous présente la Bourgogne sous ses différents aspects: géographique, historique, touristique, syndical.

• **20 h 30 : débat sur la Mutualité :** Introduit par Roland Pacoutet, avec la présence de deux représentants de la Mutualité Française (Henri Mazue et Bruno Forest).

De multiples questions ont été posées sur la nature des prestations offertes, les cotisations parfois très importantes dans certaines mutuelles, les remboursements jugés parfois insuffisants. Aucune question n'est restée sans réponse ; les explications furent claires et nettes.

Le faible remboursement de la sécurité sociale a été souligné, surtout dans certains domaines (lunettes, soins dentaires). Le manque de ressources : cotisations insuffisantes en raison, entre autres, du chômage, en est la cause.

→ Deuxième séance Mercredi 10 octobre matin

→ Présidence :

Denise Weingaertner (Nancy)

Jean-Claude Thevenon (Lyon)

• **Patrick Désiré** (Secrétaire général de la CGT Educ'action) et **Jean-Yves Jolly**, notre administrateur, participent à nos travaux.

• **Nos effectifs et continuité syndicale (Jacques Raffarin) :**

En 2011, nous étions 1 716 adhérents retraités et probablement plus de 1 800 en 2012. L'évolution du nombre des adhérents retraités est très positive, alors que le nombre des actifs syndiqués progresse lentement depuis 2004.

Jean-Yves Jolly nous adresse un compliment mérité : depuis 2007, la moyenne des timbres s'approche de 12 par an.

• **"Les retraités dans la CGT Educ - Retraité-e-, syndiqué-e-s à part entière" (Jean-Pierre Barboni)**

Le débat montre qu'il n'y a pas de solution miracle sur le fonctionnement des sections départementales et régionales de retraité-e-s (quand elles existent), mais globalement tout va à peu près bien.

D'une façon générale, on remarque que, lorsqu'il existe une section départementale ou académique, la continuité syndicale se déroule correctement et les syndiqué-e-s sont en hausse.

Les retraité-e-s participent dans les SDEN aux réunions préparatoires aux amendements des textes soumis à vote (CNU et Congrès).

Ils participent également aux réunions des structures départementales ou académiques de retraité-e-s, là où elles existent. Comme tous les syndiqués, ils débattront, amenderont, voteront dans ces structures.

Les SDEN disposent des voix **des syndiqués actifs**.

La SNR a les voix **de tous les retraité-e-s** de notre organisation (ex : **24 délégué-e-s délibératifs** au prochain Congrès extraordinaire, soit 1654 mandats).

Notre Conférence nationale des retraité-e-s a donné un premier avis sur les documents (CNU et Congrès). Il est important que les retraité-e-s qui se seront exprimé-e-s dans les différentes structures, fassent remonter à la Section Nationale leur avis sur les textes soumis à débat : **unsen.retraites@ferc.cgt.fr**.

Nos délégué-e-s pourront ainsi répartir les voix au plus près de la réalité des positions.

• **Vote du document amendé :**

Contre : 0

Abstention : 3

Texte adopté à une très large majorité

• **Intervention de Catherine Lefèbvre au nom de l'UFR**

La camarade représente l'Union Fédérale des Retraités. Elle rappelle que l'UFR est composée de 60 % des retraités Educ'action, les autres représentations syndicales, plus petites, appartiennent à différents Ministères.



→ Troisième séance Mercredi 10 octobre après-midi

→ Présidence :

Jean-Jacques Roux (Rouen)
Martine Cocquerelle (Lille)

• Rapport de trésorerie :

(Vincent Letemple)

Vincent présente les finances de la SNR de 2009 à 2011 ainsi que l'état au 30 septembre 2012.

Le solde actuel est de 27 700 € et la balance est positive.

Les frais de la Conférence pourront être assurés et sont conformes aux prévisions.

En 2013, on passera à notre dernière modification du taux de cotisation : de 0,9 % à 1 %, à moduler pour nos camarades ex-SGPEN qui ne sont pas, à ce jour, à 0,9 %.

Cogetise reverse à la SNR **16,27 %** de la cotisation. En raison de l'évolution de nos cotisations et aussi à cause de ses difficultés financières, la CGT



Educ'action propose de faire passer le taux de reversement à la SNR à **15 %**. Ces ressources supplémentaires permettront à la trésorerie de la CGT Educ'action, en grande difficulté, de passer un cap difficile.

Le débat montre que, si nous sommes d'accord pour faire des efforts financiers en faveur de la CGT Educ'action, **il faut que les SDEN y participent également**. La situation financière des SDEN et des sections de retraités est très différente d'un département à l'autre.

Quant aux difficultés financières de la CGT Educ'action, elles sont structurelles : tant qu'on gardera le double niveau fédératif (FERC et UGFF) et qu'on ne modifiera pas les structures, il manquera toujours de l'argent pour fonctionner.

Une proposition sera faite au prochain Conseil Fédéral de la FERC pour ajuster les taux de reversement vers la FERC et la CGT Educ'action.

Cependant, on ne peut pas rentrer dans le débat des structures par l'aspect financier. Le vote d'aujourd'hui est un vote sur la trésorerie, le débat sur les structures aura lieu ensuite.

• Vote sur la proposition : 16,27 à 15 %

Contre : 2
Abstention : 13

Proposition adoptée à une très large majorité.

Un grand merci à la Savoie qui a fait un don de 2 000 € à la SNR.

• Rapport de la Commission Financière de Contrôle (Mireille Guezennec) :

La Commission comprend trois membres et examine déjà les comptes chaque année.

La Commission invite instamment les trésoriers à faire preuve d'esprit de responsabilité en réglant rapidement le solde des cotisations 2012.

Cette mise au point faite, la Commission Financière de Contrôle propose de donner quitus au trésorier de la SNR pour l'excellent travail accompli. Merci Vincent !

• Vote

Contre : 0
Abstention : 1

Le Quitus à notre trésorier est donc donné à la quasi unanimité.

(suite p. 4)



• Documents soumis au vote du congrès extraordinaire de janvier 2013

-> **Évolution des structures confédérales (Pierre Goirand).** Cf. document préparatoire au congrès.

La question est posée sur la place des enseignants dans l'UGICT ; le congrès extraordinaire de la CGT Educ'action tranchera sur ce sujet en janvier 2013. Deux propositions (A et B) ont été retenues dont les conclusions sont différentes.

Le débat montre que l'image du cadre, aujourd'hui, est différente de celle hiérarchique et vieillotte du 19^e siècle ; une majorité des interventions montre une préférence nette pour le texte B : les camarades souhaitent rester dans l'UGICT et sont conscients de l'intérêt de participer à ses travaux. Certains pensent qu'elle doit changer, s'ouvrir plus largement ; le taux de reversement doit aussi être revu.

Le débat montre que l'image du cadre, aujourd'hui, est différente de celle hiérarchique et vieillotte du 19^e siècle ; une majorité des interventions montre une préférence nette pour le texte B : les camarades souhaitent rester dans l'UGICT et sont conscients de l'intérêt de participer à ses travaux. Certains pensent qu'elle doit changer, s'ouvrir plus largement ; le taux de reversement doit aussi être revu.

• Vote indicatif :

Texte A : 6
Texte B : 54
Abstention : 13

-> **Évolution des structures fédérales et de l'UGFF (Patrick Désiré).**

Cf. document préparatoire au congrès.

Patrick Désiré, secrétaire général de la CGT Educ'action, nous rappelle que le débat sur les structures est toujours très compliqué. Déjà en 2009, la décision de la disparition de l'UGFF dans la forme actuelle a été actée. Conformément à la décision du 49^e Congrès confédéral, réflexions et débats ont été menés dans les différentes structures.

Notre réflexion doit prendre en compte la décentralisation et la régionalisation. En effet, la décentralisation en marche semble vouloir confier toute la formation initiale et continue à la région et la notion de territoire prend de plus en plus d'importance.



Quant aux deux textes à choisir, le premier est une description de la situation présente, le deuxième présente de nouvelles propositions.

• Vote indicatif :

Texte A : 0
Texte B : 43
Abstention : 25

-> **Texte "Une CGT Educ'action qui réunit le public et le privé" (Patrick Désiré).** Cf. document préparatoire au congrès.

Cette démarche plonge certains camarades dans l'inquiétude : en effet, public et privé sont souvent en concurrence sur le terrain pour les moyens, les revendications de postes, l'ouverture des sections en lycée professionnel.

Si la CGT Educ'action représente les personnels des deux écoles, faudra-t-il renoncer à notre revendication : fonds publics pour écoles publiques, fonds privés aux écoles privées ? Cette intégration ne risque-t-elle pas d'être contre-productive pour les camarades du public comme du privé ?

• Vote :

Pour : 52
Contre : 5
Abstention : 13

• 20 h : Soirée fraternelle

**-> Quatrième séance
Jeudi 11 octobre matin**

-> Présidence :

Jacques Candas (Aix-Marseille)
Sonia Huet (Créteil)

• Rapport de la commission

"Repères Retraite-Retraité-e-s" (Roland Pacoutet)

Les actifs proposent de faire un "premier bloc" de 1 à 33, et de faire passer les points 13 et 14 après 33.



Gérard Corneloup informe que certains camarades actifs aimeraient que les repères soient séparés : retraites d'un côté, retraités à part.

Discussion sur quelques points ambigus du texte.

Le vote sur le document est aussi un vote indicatif, puisque les amendements ont été présentés par les SDEN et seront débattus au prochain CNU.

• Droits des militants (Michel Tavet) :

Michel fait une courte intervention sur le problème de discrimination en termes d'avancement pour les enseignant-e-s militant-e-s

de notre organisation et qui ont été pénalisé-e-s dans leur fin de carrière. Des recours sont en cours. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes dans ce cas.



• Statuts de la Confédération :

En ce qui concerne le 50^e Congrès Confédéral de mars prochain, Maryvonne Goutelle propose que l'on confirme notre demande d'une modification des statuts de la CGT pour qu'une voix "retraité-e" soit égale à une voix "actif ou active" et rappelle l'engagement de Bernard Thibault au 49^e Congrès. **La motion en ce sens est adoptée à l'unanimité.**



• **Déclaration finale de la Conférence :** Après quelques petites modifications, elle est votée à l'unanimité.

• Rapport de la commission des candidatures (Gérard Corneloup) :

Le renforcement de notre Commission, du fait de l'augmentation du nombre de syndiqués depuis 2009 (+ 30 %) a été décidé lors de la CEx du 23 mai 2012. Le nombre de 45 avait été évoqué, en comptant les membres de la CFC.

(suite page 5)

- **La nouvelle CEx comprendra 41 membres dont 30 % de femmes, 3 membres à la CFC** (toujours un nombre impair).

Notre CEx comptera 15 nouveaux camarades.

Les camarades qui n'ont pas renouvelé leur candidature, sont chaleureusement remerciés. Ils sont appelé-e-s à la tribune pour que toute la conférence leur rende un vibrant hommage.

- **Nous n'oublions pas**

Maryvonne Goutelle, Yvonne Leclainche, Colette Tirel Dupont, Jean-Claude Delasalle, Daniel Fauré, Daniel Fontaine, Daniel Hervieux, Bernard Legrand.

- **L'académie de Caen adresse un message particulier à Jean Louise** pour son long passé de militant tant au sein de la CGT qu'au sein de notre propre organisation d'enseignants.

- **Élection de la nouvelle CEx à l'unanimité.**

Réunion de la nouvelle CEx qui propose le bureau et le secrétaire général : **Gérard Corneloup à l'unanimité.**

Gérard Corneloup remercie les participants à la conférence et les camarades de l'académie de Dijon qui ont fait un travail remarquable sur tous les plans, pour que cette conférence se déroule dans les meilleures conditions : accueil, modalités pratiques, dégustations, visites touristiques, transport.

Bon retour à tous.

Jean Pierre Barboni accompagne l'Internationale avec son harmonica.

Hommage aux disparus par Daniel Fontaine



Si chaque conférence nous donne l'occasion de retrouver des camarades militants, d'en rencontrer de nouveaux, elle nous rappelle aussi que le temps passe inexorablement et que malheureusement certains des camarades que nous avons connus nous ont quittés.

Victor Hugo a écrit : **"ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent"**.

Je crois que cela s'appliquait bien à ceux à qui nous penserons plus particulièrement aujourd'hui.

L'engagement, l'action, les luttes, l'organisation des ripostes étaient leur lot commun.

Ils furent : secrétaire académique, membre de la CEx de l'UNSEN, élu CAPA comme Jean Pocachard, mais aussi secrétaire général d'UD, membres de la CEx et de la direction de la SNR comme Pierre Codet et Jean Le Bescop qui fut notre secrétaire général.

Je voudrais aussi que nous ayons une pensée pour celles ou ceux de nos camarades qui ont perdu un proche.

Lamartine, dans "l'isolement" écrivait : **"un seul être vous manque et tout est dépeuplé"**.

Ne pas laisser dans l'isolement, par notre soutien et nos pensées, une ou un camarade, est un acte d'amitié qui doit se manifester sans exclusive.

C'est pour cette raison que j'unis aujourd'hui tous nos disparus dans le même hommage et je vous demande de l'exprimer en vous levant et en observant une minute de silence.

Je vous remercie.



Introduction conférence nationale (extraits)

Bonjour et bienvenue à toutes et à tous. Environ 80 délégués (de droit ou élu-e-s sont présents plus un certain nombre d'invités.

- **De la SNR :** Michèle Baracat, Catherine Lefèvre (UFR), Dominique Gallet (SG du Comité Régional CGT Bourgogne), Jérôme Sinot (SG de l'URSEN Dijon), Yasmina Soltani (SG du SDEN 21). Demain, nous aurons la participation de Patrick Désiré et de Jean Yves Jolly.

- **Ou des académies et départements :** Jean Leguern, Daniel Charpin, Jean Louise, des conjoints et conjointes de certains délégué-e-s. Ce qui porte la participation à cette Conférence à près de 100 camarades.

Je dois vous présenter les excuses de quelques militants qui regrettent de ne pouvoir participer :

- Des camarades de l'UD CGT 21, de l'USR
- Gérard Montant,
- Quelques camarades de la CEx sortante (Françoise Raffini, François Collin, Maurice Thibaudau, Jean Pastureau, Colette Chastagnol, Jean Claude Delasalle),
- Sans oublier Paulette Cavalier qui regrette de ne pouvoir participer (à 93 ans) et qui m'a chargé de vous transmettre toute son amitié et bon succès pour notre conférence.

➔ Lorsqu'en mai dernier, nous disions : **"Ouf ! Il est parti. La page du Sarkozysme est fermée"**, nous affirmions aussi que le changement politique était une condition au changement - mais ce n'est pas la seule, cela ne constituait qu'une première victoire - et que le chemin serait encore long pour satisfaire nos revendications. **Notre mobilisation, insists-nous, sera plus que jamais nécessaire.**

...
Sauf que le slogan **"c'est maintenant"** semble ne pas avoir la même notion pour tout le monde, y compris pour ceux qui l'ont lancé !

Les premiers mois du nouveau pouvoir ont certes permis quelques avancées (dialogue social amélioré, retraite à 60 ans pour les salariés qui ont cotisé dès 18 ans, suppression de l'exonération des cotisations sociales sur les HS, + 1000 postes dans l'EN, ...).

Même si nous savons bien que tout ne peut être fait en 5 mois, on pouvait s'attendre à mieux : l'exemple de la hausse du SMIC est frappant, avec un coup de pouce au 1^{er} juillet un peu maigrichon !

D'autre part, avez-vous entendu évoquer les retraités dans la bouche des nouveaux dirigeants du pays ?...

Silence, calme plat à ce sujet, jusqu'à ce rapport de la Cour des Comptes : les retraités sont des privilégiés. Ils sont en grande partie responsables du déficit de la sécurité sociale ! Vous vous rendez compte : ils ont un niveau de vie plus élevé que les jeunes en recherche d'emploi, en travail précaire ou au chômage !

...

Et pendant ce temps, Bernard Arnault - première fortune de France - peut demander la nationalité belge pour payer moins d'impôts en France.

Il serait grand temps que l'Europe se penche sur l'harmonisation fiscale des détenteurs de capitaux, des entreprises et des salariés pour mettre fin à une concurrence déloyale.

...

Le changement c'est maintenant !!! Certes, avec cette proposition de budget, on peut constater que les "nantis" seront un peu plus touchés que sous Sarkozy mais il n'y aura pas 90 % de ménages épargnés !

...

➔ **On ne peut donc pas dire que cette rentrée se soit présentée sous les meilleurs auspices.** Le cap des 3 millions de chômeurs est franchi. L'INSEE recense 400 000 pauvres de plus pour un total de 8,6 millions et, par contre, les riches se portent bien et sont même de plus en plus riches ! On peut encore parler de l'héritage laissé par Sarkozy et les siens.

Les plans sociaux, mis entre parenthèses pour ne pas gêner le président sortant, se multiplient (PSA, Petroplus, Doux, Arcelor Mital, Sanofi,...) et conduisent à des dizaines de milliers de suppressions d'emplois.

...

➔ **Dans le domaine de l'enseignement, les conditions de la rentrée scolaire ne se sont guère améliorées.** Le climat semble malgré tout un peu meilleur avec une meilleure reconnaissance des enseignants et un budget de l'EN qui redevient une priorité: 43 000 créations de postes annoncées, abandon de la volonté de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 2. Mais les actes concrets sont vraiment attendus et pas dans 5 ans ! Que ce soit les effectifs des classes, la formation des enseignants, la valeur du point d'indice, les réformes de l'école primaire, des lycées, des diplômes, des chantiers s'ouvrent mais attendons la suite.

...

➔ **C'est devant cette situation que la CGT appelle à manifester et à agir partout en France.**

Aujourd'hui, 9 octobre, des manifestations se déroulent à Paris et dans plusieurs grandes villes dans le cadre d'une

semaine d'action à l'initiative de la Fédération Européenne

des travailleurs de l'industrie, pour la défense de l'industrie et de l'emploi. Certains camarades m'ont interpellé sur le maintien de notre conférence avec 2 mouvements sociaux importants en 3 jours.

Malheureusement, une organisation qui se fait sur plusieurs mois ne se modifie pas en quelques jours. Encourageons, comme cela s'est fait, nos camarades qui sont dans nos régions et départements à participer à ces actions. ...



→ F. Hollande s'était engagé à renégocier le traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG), appelé aussi pacte budgétaire, signé par N. Sarkozy et A. Merkel.

...
• **Ce texte durcit encore les traités** de Maastricht et de Lisbonne et prône à la fois l'austérité à perpétuité et le contrôle des budgets par la Commission de Bruxelles, structure non élue, faut-il le rappeler.

...
• **Ce texte est économiquement absurde** (couper les dépenses publiques ne fera qu'accentuer la récession), socialement insupportable (accroissement des inégalités, spirale dépressive qui va toucher les populations les plus précaires) et menace la démocratie (marginalisation des parlements nationaux).

Tous les pays européens touchés par l'austérité que le trio maléfique (FMI, BCE, Commission Européenne) veut encore aggraver, s'enfoncent dans la crise, que ce soit l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Irlande, la Grèce.

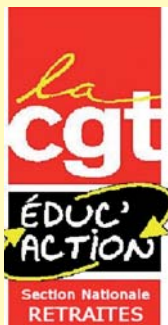
...
• En plus, les banques de la plupart des pays européens, qui ont obtenu de la BCE 1 000 milliards de crédits à 1 %, prêtent à ces pays en difficulté à des taux de 6 ou 7 %, voire bien plus ! N'y a-t-il pas des "experts" qui disent que la consommation est le moteur de la croissance ? A qui fera-t-on accepter ce nouveau slogan : **gagner moins pour consommer plus !**

...
• A signaler aussi une première : la Confédération Européenne des Syndicats, longtemps réputée plutôt modérée sur les enjeux européens, s'oppose frontalement à ce traité - ce qui ne s'était encore jamais produit dans le passé.

**Nous avons donc
"du pain sur la planche"
comme on dit.
Bons débats
et à vous la parole.**



Motion



Les syndiqués retraités de la CGT Educ'action, réunis en Conférence Nationale du 9 au 11 octobre 2012 à Dijon :

→ Rappelent les propos de Bernard Thibault à l'occasion du dernier congrès de l'UCR CGT qui affirmait qu'un retraité syndiqué comptait pour une voix au même titre qu'un syndiqué actif.

→ Demandent donc à la Confédération, pour pouvoir mettre en application cet engagement, d'inscrire à l'ordre du jour du 50^e congrès confédéral une modification des statuts, articles 27-6 et 34.

→ Ils proposent les modifications suivantes :

• Article 27-6 :

Au lieu de : "le nombre de voix est calculé dans les conditions ci-après :

-> pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles

-> pour les retraités : 1 voix pour 20 cotisations mensuelles"

Écrire : "le nombre de voix est calculé dans les conditions ci-après :

-> pour les actifs : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles

-> pour les retraités : 1 voix pour 10 cotisations mensuelles."

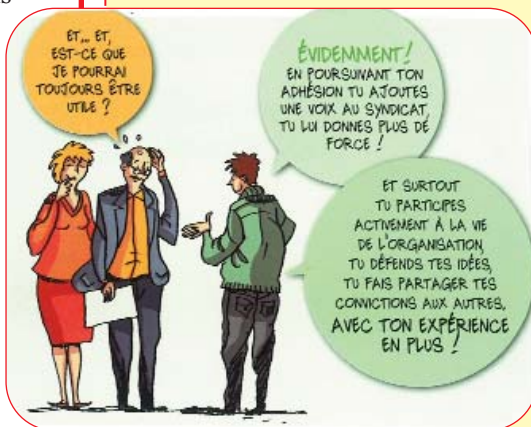
• Article 34 :

Au lieu de "cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises ou 0,5 % de sa pension (régime de base + complémentaire)."

Écrire : "cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou 1 % de la pension (régime de base + complémentaire)."

→ Ils incitent tous les SDEN, toutes les sections de retraités de la CGT Educ'action, à intervenir dans le même sens auprès de la Confédération.

Motion adoptée à l'unanimité.



1. Une évolution en marche

La démarche engagée depuis plusieurs années a abouti dans la dernière période à une évolution positive réciproque des rapports entre la SNR et la direction nationale de la CGT Educ'action permettant d'envisager, dans des conditions nouvelles et plus favorables, la place et le rôle des retraités dans notre organisation à tous les niveaux.

→ Parallèlement, des avancées analogues se sont produites au niveau de nombreuses sections de retraités dans leurs relations avec les SDEN et les Unions régionales ou académiques.

Concrétisées au congrès de Guidel, par une représentation accrue des retraités et une intervention constructive de leurs délégués, ces avancées sont également perceptibles dans la représentation de la SNR dans le bureau de l'Union, la place de la SNR dans PEF, la prise en compte des repères revendicatifs des retraités dans ceux de la CGT Educ'action, la gestion du fichier national des retraités avec celui de l'Union et l'intégration de la gestion financière de la SNR dans celle de l'Union en totale maîtrise de la SNR sur son budget.

Ce constat positif nous invite à poursuivre la démarche afin de parvenir à sa généralisation et à l'harmonisation des modes de fonctionnement dans toutes nos structures.

→ Le mouvement d'ensemble de la société, qui voit la place et le nombre des retraités, et donc leurs rôles et leurs besoins, se développer avec le progrès de l'espérance de vie, est porteur d'exigences nouvelles pour notre syndicat.

- Les retraités s'intègrent de mieux en mieux dans la vie de la CGT à tous les niveaux. Avant tout, les retraités sont adhérents de leur SDEN et leur activité au sein de celui-ci doit être

favorisée et améliorée en appui sur le rôle d'impulsion et de coordination de la SNR et des sections de retraités.

Ce rôle d'impulsion et de coordination s'exerce dans deux domaines essentiels : l'organisation et le financement de leur activité spécifique, liée à la position administrative particulière qui est la leur, et aussi la réflexion et l'intervention sur leurs revendications spécifiques (formulées notamment dans les repères revendicatifs Retraite-Retrainés de la CGT Educ'action.

2. Premier aspect : organisation et activité spécifique

→ La SNR et les sections départementales, académiques ou régionales ne sont pas et ne peuvent être considérées comme des syndicats dans l'Union.

- Ce mode d'organisation et de fonctionnement découle de plusieurs spécificités. Les retraités sont hors des établissements ; ils sont dispersés et la continuité syndicale au départ à la retraite est un enjeu de taille.

- D'autre part, plus les années de retraite passent, plus les retraités s'éloignent de leur vie professionnelle passée, au profit de préoccupations plus transversales, liées à leurs nouveaux rythmes de vie et à leurs problèmes quotidiens liés à l'âge d'une part, au différentiel de ressources d'autre part : **pouvoir d'achat des pensions et pérennité des régimes de retraites, raréfaction des services publics de proximité, accès aux soins, perte d'autonomie, logement...** Bref? ce que l'on peut résumer par la place des personnes âgées dans notre société.

Tout cela fonde la nécessité d'une organisation spécifique des retraités, dans la CGT Educ'action comme le sont dans la CGT les UFR, les USR et l'UCR.

→ La section départementale, académique ou régionale doit donc veiller à participer à l'activité des USR et ULR.

→ Les sections régionales ou académiques existent pour compenser l'absence de sections départementales qui regrouperaient, aujourd'hui, un trop petit nombre d'adhérents pour être viables. Mais il n'est pas dit qu'elles ne doivent pas se déconcentrer plus tard si l'évolution des effectifs le permet.

- Pour l'instant, il n'est pas question de casser ce qui existe et qui assure le rôle qui lui est dévolu. Mais nous essayons de développer, partout où c'est possible, une vie départementale au sein des SDEN, coordonnée avec l'activité régionale et nationale.

La SNR et les Sections de retraités permettent que les revendications spécifiques des retraités soient portées dans les diverses instances de la CGT Educ'action, qu'elles ne se trouvent pas diluées par la dispersion des retraités et leur position hors champ d'activité professionnelle.

L'élaboration des repères revendicatifs "*Retraite-Retrainés*", à l'initiative de la SNR, concrétise cette dimension. En quelque sorte, les sections de retraités sont des pôles d'activité revendicative spécifique, analogues à ceux qui prennent en charge les questions liées à la diversité des positions administratives des personnels (lycées, formation professionnelle, collèges, écoles, précaires, personnels non enseignants, etc.).

Le régime particulier pour le fonctionnement financier est nécessité par la position hors cadre des retraités, leur dispersion géographique, leur rythme de vie déconnecté en grande partie de celui des actifs (*par exemple, les retraités s'absentent, lorsqu'ils en ont les moyens, plutôt hors saison*) qui exigent des formes d'activité et des moyens adaptés.

La progression des effectifs de la SNR, qui tranche sur la situation d'ensemble de l'UCR, démontre que notre mode d'organisation est efficace

le-la- retraitsé-e- syndiqué-e- à part entière

pour la continuité syndicale, même si les besoins de mieux faire encore sont évidents. Il serait donc contre-productif de casser notre outil pour le fondre, soit dans un ensemble fédéral plus disparate, soit dans la masse de l'Union et des SDEN qui éprouvent en général bien des difficultés à maintenir un lien régulier avec les retraités.

- Désormais, par suite de la dissolution de l'UNSGPEN, est posée la nécessité de l'accueil des retraités ATOSS et du déploiement de leur activité, en lien avec le pôle national et les pôles locaux des personnels non enseignants en activité.

Cependant, l'efficacité de la continuité syndicale ne tient pas seulement à l'existence et à l'activité de structures spécifiques des retraités, elle dépend, pour une grande part, des liens de celles-ci avec les syndicats et unions régionales, ainsi qu'avec les USR.

La mise en œuvre du Cogitiel à la place du fichier Acasden permet de recenser les syndiqués actifs et retraités pour améliorer leur lien avec l'ensemble des structures du syndicat.

3. Deuxième aspect : représentativité

→ La question du "double canal" d'expression des retraités s'examine, dans ce contexte, et à partir du rôle de chaque organisation.

- Les retraités participent à la vie démocratique de leurs SDEN respectifs et, à ce titre, ils votent lors des congrès ou autres instances de décision et peuvent être délégués par leur SDEN aux congrès des structures dont ils sont partie prenante. Ils sont là, responsables devant leur SDEN.

- Ils participent également à la vie démocratique de leur section locale de retraités, laquelle désigne des délégués pour la représenter dans les conférences des instances dont elle est partie prenante (URSEN/URASEN, USR, etc.) et de la SNR ainsi que dans le congrès de la CGT Educ'action.

- Dans ces cas-là, c'est à partir de leurs revendications spécifiques surtout que se prononcent les retraités, bien qu'ils ne les considèrent pas en dehors des orientations générales de la CGT et qu'ils aient leur mot à dire à ce sujet. Les retraitsé-e-s ont eu une activité professionnelle et militante de plusieurs dizaines d'années : ils sont porteurs d'expériences syndicales qui peuvent profiter à l'ensemble de notre organisation. **Ils sont donc qualifiés pour se prononcer sur une orientation ou des repères revendicatifs particuliers.**

Tout dépend en fait de la qualité des débats dans son SDEN d'une part, dans sa section de retraités d'autre part, le retraitsé participant aux deux, ce qui est un atout supplémentaire comme l'est le fait, pour un syndiqué, de participer à un pôle spécifique le concernant.

→ Globalement, la voix des retraités au niveau national de la CGT Educ'action est coordonnée et portée par la SNR et ses délégués ou représentants à ce niveau.

A noter que dans le calcul des mandats pour le congrès de l'Union, les retraités sont défalqués des effectifs des SDEN et globalisés au niveau de la SNR, avec la prise en compte du barème évolutif de leur cotisation pour le calcul des mandats.

La perception du poids des retraités est la conséquence de la forte croissance de leurs effectifs, doublés en une dizaine d'années, mais leur représentativité est désormais conforme à leur nombre. Notons que cette question est posée aujourd'hui dans tous les aspects de la vie sociale, politique et économique. Elle renvoie à la place des retraités dans la société : citoyens à part entière ou "assistés" ?

Toute évolution éventuelle des modes de représentativité devra éviter de porter atteinte à la qualité de retraitsé syndiqué à part entière et de diluer la spécificité de l'activité revendicative des retraités.

4. Troisième aspect : finances

Pour ce qui est des cotisations, plusieurs questions nécessitent des mises au point.

→ D'abord celle de leur taux.

La CGT est engagée dans un processus, impulsé par l'UCR, devant aboutir au prochain congrès à un taux de 1 % pour les retraités comme pour les actifs et à la reconnaissance du principe **"un syndiqué, une voix"**. Cet engagement a été exprimé par la voix de Bernard Thibault en conclusion du dernier congrès confédéral. Dans cette perspective, l'UCR a invité ses composantes à engager la progression du taux de cotisation dans des formes et délais adaptés à leur situation.

La SNR est partie prenante de cette évolution qui la conduira en 2013 au 1 %. **Cette décision a été prise à la conférence de**

Guidel et engage bien évidemment tous les adhérents retraités de notre secteur.

Il convient de rappeler que, à chaque niveau d'organisation, les statuts fixent les règles de fonctionnement démocratique valables pour tous, sans porter obstacle aux structures qui décident de faire mieux.

(voir suite p.10)



(suite de la p.9)

→ Ensuite, celle de leur gestion.

Il existe actuellement plusieurs modes de gestion qui auraient besoin d'être harmonisés par souci de transparence et d'efficacité.

Cette harmonisation est d'autant plus nécessaire qu'il faudra, en application de la loi sur les finances syndicales, aboutir rapidement à une comptabilité des sections de retraités intégrée dans celle des SDEN (ou des UR ou UA), mais sous leur responsabilité propre, à l'instar du mode en vigueur pour la SNR et l'UN. Cette évolution doit être effective courant 2012. Dans cette perspective, la participation nécessaire des sections de retraités au financement des SDEN et UR ou UA se pose en termes nouveaux, de même que la résolution n° 4 du 6^e congrès de l'UNSEN doit être revue en matière de reversement des cotisations, en tenant également compte que le fonctionnement spécifique des sections de retraités (*s'il existe*) allège le coût de celui des SDEN en direction des retraités.

Si la section locale de retraités existe, le retraité lui verse sa cotisation et le trésorier de la section effectue les versements à Cogetise, à l'URSEN/UASEN et au SDEN.

Le retraité peut continuer de verser sa cotisation au SDEN qui la reverse en totalité, dès réception, à la section des retraités qui effectue les versements comme ci-dessus.

En l'absence de section locale de retraités, le SDEN perçoit leurs cotisations et effectue les versements à Cogetise (bordereau spécifique retraités) et à l'URSEN/UASEN.

Puisque le retraité est syndiqué à part entière de son SDEN, toute autre façon de faire doit disparaître.

Sigles utilisés

SDEN	: Syndicat département de l'Education Nationale
UNSEN	: Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale
UN	: id
UNSGPEN	: Union Nationale des Syndicats Généraux des Personnels de l'Education Nationale
SNR	: Section Nationale des Retraités de la CGT Educ'action
URSEN/UASEN	: Unions régionales, académiques
UR, UA	: id
UCR	: Union Confédérale des Retraités
USR	: Union Syndicale des Retraités d'un département
ULR	: Union locale de Retraités (au sein d'une Union locale de syndicats)
UFR	: Union Fédérale des Retraités
Atoss/Toss	: Agents techniques et ouvriers de l'EN; Techniciens, ouvriers, services de santé
Cogetise	: Organisme confédéral de répartition des cotisations
Cogitiel	: Fichier confédéral des syndiqués CGT
Acasden	: Fichier des adhérents CGT Educ'action
PEF	: Perspectives Éducation Formation



Etat des finances de la SNR Educ'action de 2009 à 2011

		2009		2010		2011	
	au 1 janvier	Prévision	État réel	Prévision	État réel	Prévision	État réel
1	Fonds de réserve	20 326,90 €	20 326,90 €	14 855,88 €	14 855,88 €	23 822,04 €	23 822,04 €
2	Réserve Conférence	7 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
3	Réserve trésorerie	13 326,90 €	13 326,90 €	9 855,88 €	9 855,88 €	13 822,04 €	13 822,04 €
4	Date d'arrêté	01/01/2009	31/12/2009	01/01/2010	31/12/2010	01/01/2011	31/12/2011
RECETTES							
5	Cotisations	30 201,18 €	31365,68	36 000,00 €	39 420,86 €	42 000,00 €	43 956,37 €
6	Dons		874,00	500,00 €	1 280,00 €	1 000,00 €	654,16 €
7	Conférence	11 000,00 €	5845,45	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
8	Provisions	7 000,00 €	7000,00				
9	Diverses		860,58		1 136,01 €		4 503,32 €
10	Rembt réunions div.				954,00 €		1 404,50 €
		48 201,18 €	45 945,71 €	41 500,00 €	47 790,87 €	53 000,00 €	60 518,35 €
DEPENSES							
12	Dons						300,00 €
13	mutualisation	6 000,00 €	4 779,20 €	7 313,60 €	7 313,60 €	11 000,00 €	10 942,50 €
14	Conférence	35 508,00 €	25 360,60 €	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
15	Diverses	500,00 €	759,68 €	1 000,00 €	604,63 €	1 000,00 €	4 945,83 €
16	Autres réunions SNR	5 700,00 €	5 330,42 €	5 500,00 €	5 525,83 €	6 000,00 €	4 671,79 €
17	Autres réün. hors SNR				1 693,46 €	2 000,00 €	236,60 €
18	Commission exécutive	8 000,00 €		14 000,00 €	17 653,82 €	18 000,00 €	21 651,16 €
19	Frais de secrétariat	1 000,00 €	8 140,26 €	500,00 €	562,01 €	700,00 €	57,49 €
20	Equipement					1 500,00 €	834,69 €
21	Journal	200,00 €	46,57 €	3 000,00 €	471,36 €	2 500,00 €	1 830,00 €
		56 908,00 €	44 416,73 €	36 313,60 €	38 824,71 €	52 700,00 €	55 470,06 €
23	TOTAL des RECETTES	48 201,18 €	45 945,71 €	41 500,00 €	47 790,87 €	53 000,00 €	60 518,35 €
24	TOTAL des DEPENSES	56 908,00 €	44 416,73 €	36 313,60 €	38 824,71 €	52 700,00 €	55 470,06 €
	La balance est de	- 8 706,82 €	1 528,98 €	5 186,40 €	8 966,16 €	300,00 €	5 048,29 €
	Les fonds de réserve sont de	4 620,08 €	14 855,88 €	20 042,28 €	23 822,04 €	24 122,04 €	28 870,33 €

JE VEUX ÊTRE UN
RETRAITÉ ACTIF
AU CŒUR
DES ENJEUX !

J'AIMERAI
POURSUIVRE
MES ACTIONS,
MES INITIATIVES...



Commission des mandats

La commission des mandats s'est réunie pour vous donner une image la plus juste possible de notre Conférence.

Nous enregistrons une participation de **77** camarades qui se divisent en **56 hommes et 21 femmes** ce qui représente 73 % d'hommes et 27 % de femmes.

- A Guidel (2009) = 67% d'hommes et 33 % de femmes

- A Carry le Rouet (2006) = 68 % d'hommes et 32 % de femmes

On regrette la baisse de la participation des femmes, à quoi peut-on l'attribuer ?

Vraisemblablement moins de participation des femmes dans les sections syndicales départementales et régionales.

1 - Pyramide des âges

55 à 60 ans	0 femmes	2 hommes
61 à 70 ans	16 "	34 "
71 à 80 ans	4 "	20 "
81 à 90 ans	1 "	0 "

C'est entre 61 et 70 ans que se situe le plus grand nombre de participants et également entre 71 et 80 ans

A Guidel, le plus grand nombre se situait entre 64 et 74 ans, doit-on lier ce rajeunissement à une participation de jeunes retraités dans les sections ? Est-ce le résultat de notre politique de continuité syndicale ?

- Le plus jeune est un homme né en 1955 : Jacques Candas (instituteur).

- Le plus âgé est une femme née en 1930 : Colette Tirel (PLP).

2 - Spécialité avant la retraite

Instit.	PLP	Cert.	Agrég.	Prov.	Atoss	CPE
4	62	3	1	2	3	2

Les syndiqués sont majoritairement ex-PLP

3 - Année d'adhésion

1950 à 1960	1961 à 1970	1971 à 1980	1981 à 1990	1991 à 2000	2001 à 2010	2012
5	30	28	4	2	4	1

Dont SGPEN : 1 adhésion en 1961, 1 en 70, 1 en 72.

• Dont adhésion dans d'autres fédérations CGT

1950 à 1954	1955 à 1959	1960 à 1964	1965 à 1969	1970 à 1974
4	2	4	3	2

Il y a un maximum d'adhésions entre 1960 et 1980 pour la CGT Educ'action. Est-ce que les chiffres de la conférence reflètent les adhésions dans les sections ? Est-ce que la conférence est ouverte aux plus jeunes ?

Le dernier délégué s'est syndiqué en 2012, plusieurs se sont syndiqués en 1960. Le plus ancien syndiqué est Jean Louise (Caen) en 1950.

4 - Participation aux précédentes conférences nationales

En 2003, 41 délégués + les membres CEx, 2006, 76 délégués, 2009, 78 délégués.

Le nombre de délégués est stable depuis les 2 dernières conférences. Le nombre d'académies représentées est de 22, 3 sont absentes : Amiens, Reims, Strasbourg ; par contre, nous pouvons nous féliciter de la participation de Limoges.

43 départements sont représentés, 52 ne sont pas représentés. Est-ce que la conférence a été bien préparée dans toutes les académies et les départements ?

5 - Responsabilités syndicales

61 ont des responsabilités (16 délégués sans responsabilités) 17 femmes et 44 hommes.

Il y a un grand nombre de camarades qui travaillent dans les SDEN, les USR, les UD, les UL. L'investissement des camarades, en dehors de la section de retraités, est une bonne chose.

6 - Lectures syndicales

Abonnements à :

- Vie Nouvelle : 62
- La NVO : 36
- Au Peuple : 4

Tous les syndiqués ne reçoivent pas Vie Nouvelle.

7 - Adhérents LSR

Il y a 9 adhérents seulement !

Cette organisation de loisirs de la CGT ne semble pas connue, il y a une information à faire et pas assez de participation des syndiqués.

Ce constat n'est pas exhaustif. Il vous appartient maintenant de faire vos observations.

Le travail nous a été facilité par l'organisation parfaite de cette conférence et le travail des camarades à l'affût de tous les besoins.

Bonne fin de conférence.

Petit compte-rendu du CNU de Sète

Le CNU s'est tenu à Sète du 17 au 19 octobre 2012. Il est à noter une forte participation des SDEN. Les 4 membres, représentant la SNR à la CEX de l'UNSEN, et le secrétaire général étaient présents.

• L'ordre du jour était le suivant :

Rapport d'actualité, rapport introductif au débat sur les textes du congrès extraordinaire, ordre du jour du congrès extraordinaire, repères lycées, repères retraite-retraités.

- **Après un débat sur le rapport d'actualité**, a été abordé le rapport introductif sur les textes du congrès extraordinaire. Le débat a été un peu plus musclé puisque les premiers intervenants ont annoncé qu'ils étaient contre la tenue du congrès ou contre la présentation en l'état des textes et pour l'écriture de nouveaux textes. Les délégués de la SNR ont fait état du débat à leur conférence et ont expliqué pourquoi ils voteraient pour la tenue du congrès et pour la présentation des textes en l'état (décisions du congrès de Guidel en mai 2011).

- **Le résultat des votes a été le suivant :**

-> **Présentation des textes "Champ fédéral" :**

Pour 72 % ; contre 17 % ; abst 10 %.

-> **Présentation des textes "Champ confédéral" :**

Pour 85 % ; contre 9 % ; abst 4 %.

-> **Les repères lycées** ont fait l'objet d'un débat long et sérieux qui a abouti aux résultats suivants :

Pour 78 % ; contre 15 % ; abst 7 %.

- **Avant d'aborder les repères retraite-retraités, quelques rappels :**

Depuis plusieurs années, la SNR a la volonté de participer pleinement à la vie de l'organisation, tant au niveau national qu'au niveau des régions et départements.

Tous nos adhérents, tous nos militants sont invités à s'investir, dans la mesure de leurs moyens, aux activités des SDEN et des URSEN. Au niveau national, cette volonté s'est traduite par l'administrateur de l'UNSEN, qui est aussi devenu l'administrateur de la SNR, par la participation aux réunions du bureau de l'UNSEN, par la suppression d'un journal spécifique (*même si nous avons des suppléments*) et par l'existence de pages retraités dans le PEF national.

(suite p. 12)

Petit compte-rendu du CNU de Sète (suite)

Notre conférence de mars 2009, à Guidel, avait élaboré des repères revendicatifs retraités (qui ont été votés à une CEx à Gérardmer en mai 2010) dans le but de les intégrer dans un repère plus général de la CGT Educ'action, puisqu'il est évident que beaucoup de points concernent les retraités *et* les actifs. Nous avons donc proposé à nos camarades de présenter un repère revendicatif commun "retraite-retraités".

Au cours d'une CEx de la CGT Educ'action en juin 2012, la question d'un repère commun a été débattue et un vote est intervenu sur cette question.

• **Le résultat a été le suivant** : 20 pour un seul texte, 19 contre.

• **Le groupe de travail qui examinait les amendements lors du CNU**, et dans lequel il y avait Roland et moi-même, a été confronté à deux amendements.

Le premier proposait de dissocier les deux textes, le deuxième de faire un seul texte en 2 parties à la suite l'une de l'autre.

Après débat nous avons accepté, dans un souci de consensus, la deuxième solution.

Au cours de la séance plénière, les tenants de la deuxième solution ont maintenu leur amendement qui prévoyait la séparation des deux textes et ils ont été suivis par le CNU. La délégation de la SNR a décidé de ne pas prendre part au vote. Nous regrettons beaucoup le vote du CNU qui, nous semble-t-il, marque un coup d'arrêt dans notre volonté de travail en commun qui se déroulait d'une manière tout à fait satisfaisante.

Nous retrouvons donc nos repères retraités tels qu'ils étaient avant le CNU.

• **Le résultat des votes a été le suivant** : Pour : 97 % ; contre : 1,2 % ; abst : 1,7 %. Malgré tout, nos repères retraités ont été validés par le CNU.

Concernant le texte sur le CCF, le rapporteur a été confronté à un amendement qui demandait la suppression complète du CCF et le vote a donné :

Pour la suppression : 53,7 % ; contre : 40 % ; abst : 6 %

Le débat a donc été clos rapidement.

Est-ce que ce sera suffisant pour supprimer le CCF ?

Nous sommes sortis de ce CNU, parfaitement organisé par les camarades de Montpellier, à moitié satisfaits et notre prochain bureau devra réfléchir aux suites à donner.

Pierre Goirand

Commission Exécutive - CFC

ACADEMIES	Départements	Nom, Prénom	Bureau
AIX MARSEILLE	13	CANDAS Jacques	oui
AIX MARSEILLE	13	LETEMPLE Vincent	oui
AIX MARSEILLE	84	PASTUREAU Jean	
BESANCON	25	RIEHL Anny	
BORDEAUX	40	CIUTAD Dominique	
BORDEAUX	33	MALEVILLE Daniel	oui
BORDEAUX	33	TORQUEAU Yves	
CAEN	14	DELETRAZ Jean	
CAEN	14	HANSE Philippe	
CLERMONT-FERRAND	15	CHEZE Daniel	
DIJON	71	CORNELOUP Gérard	SG
DIJON	21	MICHAUD Daniel	
GRENOBLE	38	GONIN Paul	
GRENOBLE	73	LAUNAY Jean	
LILLE	62	COCQUERELLE Martine	
LILLE	59	MORTIER Liliane	
LIMOGES	87	BARACAT Michèle	
LYON	69	CHARTRE Robert	
LYON	69	CHAUVIN Maurice	
LYON	42	MALOSSE Marc	
MONTPELLIER	34	MANAUTA Michel	
MONTPELLIER	30	RECHE Émile	oui
NANCY METZ	88	DUPAYS Claudine	oui
NANCY METZ	54	WEINGAERTNER Denise	
NANTES	44	PACOUTET Roland	oui
NANTES	72	QUERVILLE Jean Claude	
NANTES	44	THIBAudeau Maurice	
NICE	06	BROCA Gisèle	
ORLEANS TOURS	36	COLLIN François	oui
ORLEANS TOURS	28	RAFARIN Jacques	oui
PARIS	75	CHASTAGNOL Colette	
POITIERS	17	MILAGUET Jacky	
POITIERS	17	SIMON Michel	
RENNES	35	NOVAK Gérard	
ROUEN	76	ROUX J-Jacques	
ROUEN	76	VASSELIN Mireille	
TOULOUSE	31	BARBONI J-Pierre	oui
TOULOUSE	12	PAILLET Joël	
VERSAILLES	91	GAUBERT Jean	
VERSAILLES	91	GOIRAND Pierre	oui
VERSAILLES	91	MARTIN-CARMAGNAC Anne-Marie	
AIX MARSEILLE	13	BOUCHETAT Myrielle	CFC
NANTES	44	VOISIN Henri	CFC
RENNES	22	GUEZENEC Mireille	CFC



Gérard CORNELOUP a été élu

Secrétaire Général de la Section nationale

Une déclaration a été adoptée, vous la trouverez via le lien suivant
http://www.unsen.cgt.fr//images/snr/cn_dijon/cr_conference_dijon.pdf